

Prévention dans les établissements scolaires

L'association l'Enfant Bleu apporte une assistance juridique et psychologique aux victimes de maltraitance grâce à une équipe constituée de juristes et de psychologues, et propose également des temps de prévention au sein des établissements scolaires, adaptés aux âges des enfants et adolescents rencontrés.

Ces interventions prennent la forme de débats à l'appui de supports vidéo et de documents permettant de réfléchir sur les droits et les devoirs des enfants. Elles visent à la fois la compréhension des termes et situations liées à la maltraitance, et la réflexion autour des conduites à tenir et des ressources disponibles.

En amont de l'intervention, nous proposons deux temps de rencontre, l'un avec le personnel enseignant et l'autre avec les parents d'élèves, au cours desquels les professionnels de l'association présentent leur démarche et répondent aux questions qu'elle suscite.

Nos actions de prévention sont respectueuses des exigences de l'éducation nationale et s'inscrivent dans une complémentarité avec les démarches des enseignants et du chef d'établissement.

Comme vous pourrez le constater, nous utilisons des supports vidéo :

- « *Ça dérape ou un espace de parole* », DVD produit par l'AISPAS (Association Interprofessionnelle Spécialisée dans la Prévention des Abus Sexuels). Petites séquences mettant en scène des enfants et des adolescents dans des situations complexes.
- « *T'es qui toi ? L'enfant maltraité face au cheminement judiciaire* », DVD produit par l'association l'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée. Reportage d'un adolescent auprès des divers intervenants judiciaires de la protection de l'enfance.

Le document qui suit est susceptible de remaniements en fonction des attentes des chefs d'établissements.

En amont de toute intervention auprès des élèves :

INTERVENTION AUPRES DES ENSEIGNANTS – 3H

Repérage des signes évocateurs de maltraitance

Circuit du signalement

Discussion

INTERVENTION AUPRES DES PARENTS D'ELEVES – 1H30

Sensibilisation aux phénomènes de maltraitance

Présentation du programme de prévention à destination des élèves

Discussion

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE 5-8ANS GS – CP – CE1</p>

- 3 séances de 45 min à 15 jours / 3 semaines d'intervalle
 1. Le petit chaperon rouge (Identifier les situations à risque et les moyens de s'en protéger)
 2. Vidéo « Ca dérape ». (Ecouter ce que l'on ressent. Dire non)
 3. Vidéo « Ca dérape ». (Identifier les personnes ressources)

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE 9-11 ANS CE2 – CM2</p>

- 3 séances de 45 min à 15 jours / 3 semaines d'intervalle
 1. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en abordant la problématique de la maltraitance
 2. Travail sur la maltraitance physique et psychologique / Les personnes ressources :
 - 1) Débats autour des formes de maltraitance
 - 2) « Jeremy est maltraité » – Projection d'une histoire en bande dessinée
 - 3) Construction de définitions de la maltraitance et listing des personnes et lieux ressources
 3. Travail sur la maltraitance sexuelle/ Les personnes ressources
 - 1) « Ca dérape » (Parler pour être protégé. Identification des personnes et lieux ressources)
 - 2) Définition de la maltraitance sexuelle
 - 3) Synthèse finale sur les différentes formes de maltraitements, les conduites à tenir et les personnes ressources

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE 11-14 ANS 6EME – 4EME</p>
--

- 1 séance de 2H maximum
- 1. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (avec vidéo « T'es qui toi » à partir de la 4^{ème})
- 2. La maltraitance : identification et conduites à tenir
 - Les différentes formes de maltraitance
 - Les personnes et lieux ressources
- Boîte à questions : réponses individuelles et groupales

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE 15-18 ANS 3EME – TERMINALE</p>

- 1 séance de 2H maximum
- 1) Vidéo « T'es qui toi » - Cheminement judiciaire
- 2) Définition de la maltraitance (participation active des élèves)
 - Lieux et personnes ressources
 - Débat/Discussion
- Boîte à questions : réponses individuelles et groupales



COUT DE LA PREVENTION

Nous facturons **20 euros** la séance de prévention.

Ce tarif comprend l'intervention auprès de l'équipe pédagogique, médicale et sociale ainsi que l'intervention auprès des parents d'élèves.

Il reste cependant ajustable en fonction des moyens de l'établissement.

NOUS CONTACTER

Psychologues de l'association l'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée

397 ter rue de Vaugirard 75015 Paris

Tel : 01.56.56.62.62